

# En route vers la transition écologique

Le monde agricole cherche des solutions pour réduire l'impact environnemental des exploitations. Panneaux photovoltaïques, projet de méthanisation ou chaufferie bois sont quelques pistes exposées dans ce dossier.



## L'enjeu

- > Favoriser l'émergence de petits projets de transition énergétique, c'est possible grâce à la FD Cuma
- > Repenser la conduite de l'exploitation, c'est ce que propose Agirenergy
- > Le photovoltaïque pour les particuliers est accessible grâce à la SARL Cantiran

## Vers la sobriété énergétique

**COP 24.** À l'initiative du Syndicat des énergies de la Dordogne (SDE 24), la 8<sup>e</sup> Cop 24 s'est tenue à Boulazac, mardi 15 février. Sa priorité : territorialiser la lutte contre le réchauffement climatique.

« Nous sommes dans le mur. » Philippe Ducène, président du SDE 24 (Syndicat des énergies de Dordogne) n'a pas pris de gants avec les quelque 150 élus et le public de la 8<sup>e</sup> Cop 24, pour souligner l'urgence à se préoccuper du réchauffement climatique. Cette réalité est autant prégnante au niveau mondial que local : en Dordogne, 82 % de l'énergie utilisée est importée, principalement pour les deux pôles que sont le chauffage et les transports. « Nous sommes très dépendants. » Le préfet, Jean-Sébastien Lamontagne, l'a également rappelé : « En Dordogne, nous sommes encore en dessous de la moyenne régionale avec une production d'énergies renouvelables qui ne représente que 16 % de la consommation énergétique globale. »

Pour autant, le président du SDE 24 s'est voulu résolument optimiste : « Nous tiendrons les

32 % d'énergies renouvelables ; de même que nous atteindrons l'autonomie énergétique de la Dordogne pour 2050. » Pour cela, le syndicat s'appuie sur une stratégie double : l'atténuation de la consommation pour parvenir à la « sobriété énergétique » et le développement des énergies renouvelables. « Si nous y parvenons, nous nous retrouverions avec seulement 30 % d'énergies fossiles utilisées et 53 % de notre énergie importée », prévoit-on au SDE 24.

### Aller plus loin dans la transition énergétique.

« L'énergie est un bien commun », a noté Philippe Ducène, pour qui la démarche de lutte contre le réchauffement climatique passe nécessairement par une territorialisation des projets. « Le réchauffement climatique, ça se gagne dans le plus petit hameau de la plus petite



Le bois énergie représente la première option pour développer les énergies renouvelables mais il y en a beaucoup d'autres. (Ph. archives L. L.)

commune de Dordogne », a-t-il insisté.

Depuis 2015, le syndicat a déjà mis en place plusieurs actions, en partenariat avec les collectivités et les maires, tous adhérents au SDE 24 : la rénova-

tion de l'éclairage public, la massification de la rénovation énergétique des bâtiments publics, le déploiement des bornes de recharge, la valorisation du biogaz ou de l'hydrogène ou l'accélération de la mise en place des

énergies renouvelables, entre autres. Il reste néanmoins beaucoup de chemin sur la voie de la rédemption énergétique avec, heureusement, plusieurs pistes de travail à explorer ou approfondir. « L'éolien a sans doute moins sa place en Dordogne que dans d'autres départements. En revanche, d'autres énergies renouvelables seront mieux adaptées. Vous êtes déjà extrêmement engagés dans le bois énergie, du fait du pourcentage de surface que représentent les bois dans le département, mais il y a aussi le potentiel de la géothermie et de la méthanisation ainsi que l'agrivoltaïsme », a énuméré le préfet, qui se dit par ailleurs « résolument engagé dans la transition écologique » avant d'annoncer une prochaine concertation avec les représentants agricoles pour harmoniser la préparation des dossiers.

Laetitia Lemaire

# Favoriser les petits projets

**CHAUFFAGE.** La Fédération départementale des Cuma, le SDE 24 et le Conseil départemental s'associent pour développer un contrat de développement territorial (CDT) des énergies renouvelables thermiques.

La Fédération départementale des Cuma s'occupe de bois énergie depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, environ 22 chaufferies sont approvisionnées en totalité ou en partie par des Cuma, soit environ 12 000 t de plaquettes transformées. Au total, le plan départemental Bois énergie et développement local du Conseil départemental, de l'Ademe (Agence de l'environnement et de l'énergie) Nouvelle-Aquitaine et du Conseil régional a permis de créer 74 chaufferies collectives, soit 30 000 t de bois énergie.

Afin d'accélérer cette transition énergétique, le Conseil départemental, la Fédération des Cuma et le Syndicat départemental d'énergies (SDE 24) s'associent pour développer un Contrat de développement territorial (CDT) des énergies renouvelables thermiques auprès de l'Ademe. Il s'agit de mobiliser les porteurs



La Fédération départementale des Cuma alimente 22 chaufferies, en totalité ou en partie, avec du bois déchiqueté. (Ph. A. M.)

de projets pour qu'ils candidatent collectivement. « Le Département est l'opérateur territorial. Il reçoit une enveloppe de la part de l'Ademe qui fait partie du fonds chaleur. Celle-ci nous délègue la gestion du contrat, ce qui permet l'émergence de petits projets qui ne pouvaient pas être pris en

charge auparavant », explique Marina Miot, animatrice énergies renouvelables de la Fédération départementale des Cuma de Dordogne. Initialement, les projets subventionnés doivent atteindre une consommation de plus de 1 200 MWh (Megawatt-heure) par an.

## Bois énergie, solaire thermique et géothermie

Le contrat court pendant trois ans à partir de cette année. 45 projets ont été recensés pour une consommation d'énergies renouvelables de 10 085 MWh. 37 concernent le bois énergie, trois le solaire thermique, quatre la géothermie, reste un autre projet.

Sont éligibles au CDT : les installations de chaleur à partir de biomasse avec du bois énergie (chaudières à plaquettes et granulés de bois) et du solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels, de la géothermie assistée d'une pompe à chaleur eau-eau (sur nappe, sur sonde, sur les eaux usées) ou d'un réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces trois types d'énergies renouvelables thermiques et répondant à certains critères techniques.

Les porteurs de projet sont des communes, des intercommuni-

tés, des entreprises privées (industrielles, agricoles ou tertiaires), des bailleurs sociaux, des établissements médico-sociaux ou des associations. Il peut s'agir d'une commune qui crée un réseau de chaleur biomasse pour alimenter plusieurs bâtiments, d'une entreprise qui décide de remplacer sa chaudière au gaz naturel par une autre au bois, ou d'un Ehpad qui s'équipe d'un système géothermique, par exemple.

Des commissions d'attribution des aides évalueront les projets avant validation par l'Ademe. Les aides à l'investissement vont de 30 à 50 % du coût de l'installation et sont cumulables avec d'autres subventions. Le budget prévisionnel du contrat s'élève à 9,5 M€ d'investissements dont 4,4 M€ financés par l'Ademe. L'agence finance 70 % des honoraires des études de faisabilité.

Alexandre Merlingeas

# Des résidants bien au chaud

**BOIS ÉNERGIE.** Le nouveau bâtiment du foyer de vie de la résidence des Pechs, à Sarlat, comprend une chaudière à bois déchiqueté alimentée par la Cuma Agro énergie 2000.

Installés dans leurs nouveaux locaux depuis juillet 2020, les occupants de la résidence des Pechs semblent couler des jours heureux sur les hauteurs de Sarlat-la-Canéda. L'établissement d'accueil non médicalisé héberge à l'année une quarantaine d'adultes en situation de handicap mental. Le confort de vie n'a rien à voir avec l'ancien bâtiment où ils étaient installés, à Prats-de-Carlux, confirment Jacky Catoir, directeur du Pôle hébergement de l'association Althéa, et Eric Jaubertie, directeur général de l'établissement : « Le foyer L'Embellie datait des années 70. Nous avions le chauffage électrique avec des radiateurs grille-pain qui ne chauffaient pas bien. C'était mal isolé. Le rénover coûtait plus cher que de construire de neuf. Le confort n'a rien à voir. » Aujourd'hui,



Les agriculteurs de la Cuma amènent du bois déchiqueté au silo une fois par semaine en hiver. (Ph. A. M.)

le bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> au sol comprenant deux niveaux abrite une quarantaine de chambres de 20 m<sup>2</sup> chacune et des lieux de vie en commun. Cette construction, portée par le Conseil départe-

mental pour un investissement de 5 M€, a la particularité d'être équipée d'une chaudière à biomasse pour des plaquettes de bois déchiqueté (pour un coût d'environ 200 000 €) alimentée par la

Cuma Agro énergie 2000, basée au Coux-et-Bigaroque-Mouzens. La SARL Agrocycle, filiale de la Fédération départementale, vient en appoint si besoin.

## Chauffage au sol

« Nous sommes contents de la chaudière. Nous avons eu un blocage une fois mais, globalement, elle marche bien », affirme Jacky Catoir. À l'arrière du bâtiment, un silo contient les plaquettes avec la vis sans fin qui alimente la chaudière de la marque Hargassner. Un seau de cendre est extrait chaque semaine. En cette période hivernale, le silo est rechargé en bois déchiqueté, une fois par semaine, par des agriculteurs de la Cuma Agro énergie 2000 basée au Coux-et-Bigaroque. « Pourtant, ce système n'a pas forcément très bonne réputation. Les plaquettes trop grosses peuvent entraîner un blocage. Cela

dépend de la qualité du bois et du calibrage », selon Eric Jaubertie.

Helmut, en charge de l'entretien du site, surveille le fonctionnement de l'installation à partir d'un ordinateur. Juste à côté, dans une autre pièce, se trouve la fameuse chaudière d'où partent un ensemble de tuyaux qui vont assurer le chauffage au sol de la résidence et chauffer l'eau des sanitaires.

L'an dernier, la résidence a consommé 450 m<sup>3</sup> de bois, soit 112 tonnes, pour une facture de 10 000 €. « Il nous faut quand même une chaudière à gaz en soutien pour réaliser un mix car elle ne peut pas fonctionner seule pour des raisons techniques, et en cas de panne. Au final, au moins 80 % de l'énergie provient du bois », explique Jacky Catoir.

Alexandre Merlingeas



Les anciens ateliers, aujourd'hui vétustes, seront remplacés d'ici la fin de l'année par un bâtiment fabriqué sur place. (Ph. L. Roth)

6  
 Nous nous attachons à avoir un modèle le plus vertueux possible.

# Charpentes éco-conçues

**CONSTRUCTION BOIS.** À Bergerac, la menuiserie Azélan diversifie son activité en se lançant dans la charpente et les murs à l'isolation biosourcée. Son nouveau bâtiment fait partie des prochains chantiers.

À La Faurie Sud, à Bergerac, une mutation d'importance est en cours. D'ici la fin de l'année, le site de la menuiserie Azélan n'aura plus du tout la même allure, avec un bâtiment flambant neuf qui remplacera les locaux vétustes et le préfabriqué accueillant aujourd'hui les bureaux de l'entreprise. Ce projet de modernisation s'inscrit dans des préoccupations à la fois environnementales et économiques. Le nouveau bâtiment doit permettre d'atteindre des performances élevées en termes d'isolation et d'économies d'énergie.

Plus grand, il doit aussi contribuer à augmenter les capacités de production de l'entreprise,

spécialisée dans l'agencement d'espaces intérieurs et extérieurs en bois. Elle conçoit et fabrique notamment des rayonnages pour les jardineries et magasins bio. Elle propose aussi un accompagnement complet pour les porteurs de projet d'épicerie vrac. « Nous nous attachons à avoir un modèle le plus vertueux possible en faisant de l'éco-conception, avec un approvisionnement français et du bois massif pour une meilleure traçabilité. C'est plus sain à fabriquer, il rejette moins de composés volatils et il est recyclable en fin de vie : il peut être réutilisé ou transformé en bûchettes pour le chauffage », explique le chargé de communication de l'entreprise.

Les nouveaux locaux seront construits selon cette même logique : labellisé "cradle to cradle" ("du berceau au berceau"), le bâtiment qui sortira de terre sera entièrement recyclable. « Le permis a été déposé, nous n'attendons plus que sa validation. Le chantier devrait s'achever d'ici fin décembre », précise Christine Roy, directrice d'Azélan.

Fondée en 1962, l'entreprise est une habituée du changement. Plusieurs directions se sont succédées au cours de son existence. À l'origine seulement

scierie, elle est passée à l'assemblage de meubles pour de grandes enseignes en 1998, puis les ateliers de menuiserie Lafisse de Bergerac y ont été transférés, en 2006, avant le rachat par le groupe Ultéria, son actuel propriétaire, en 2015.

## Chantiers d'envergure

Depuis un an, sous la houlette d'Ultéria, Azélan développe une nouvelle expertise : la fabrication de charpentes et la construction bois, avec des murs dont l'isolation est réalisée à base de matériaux biosourcés, comme la paille. « C'est un matériau sain, une ressource locale et un très bon isolant », note Christine Roy. La menuiserie a bénéficié d'une subvention de la Région pour l'achat d'outillage destiné à cette diversification de l'activité. Une première machine est arrivée en juin. Au total, entre l'achat de machines et la rénovation des locaux, l'investissement est de 800 000 € en 2021.

Azélan a d'ores et déjà remporté plusieurs appels d'offres d'envergure : l'entreprise bergeroise intervient notamment pour la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'université de Bordeaux. Dans ce cadre, Azélan doit réaliser une partie de la charpente, mais aussi

un abri à vélos de 150 m<sup>2</sup> et des ombrières pour le campus de Talence.

Le nouveau bâtiment de l'entreprise, de 2 100 m<sup>2</sup> et 11 mètres de haut, sera plus adapté à cette nouvelle activité que les divers hangars dans lesquels les 30 salariés du site bergerois opèrent aujourd'hui. « Il permettra de mutualiser à la fois l'agencement de magasins et la construction de murs », note la directrice d'Azélan. Avant de fabriquer leurs propres ateliers, les salariés spécialement formés à la construction bois et à l'isola-

tion paille et laine de bois, auront l'occasion de s'exercer en réalisant une première maison, ainsi que les bâtiments d'une école Montessori qui doit voir le jour sur le site bourguignon d'Ultéria.

Désormais, pour Azélan l'enjeu est de « nous faire connaître pour notre savoir-faire de constructeurs de murs biosourcés », prévoit la directrice. L'objectif est de multiplier par dix le chiffre d'affaires sur l'activité charpente d'ici cinq ans et de recruter, pour passer de 30 à 42 personnes à Bergerac en 2024.

Lucie Roth

## EN CHIFFRES

57 260

EUROS de subventions régionales pour l'achat de machines

## ENTREPRISE RESPONSABLE

### Ouverture sur l'extérieur

À la tête de huit entités, dans trois régions de France, Ultéria se définit comme un "écosystème" doté de valeurs philanthropiques et environnementales qui dépassent la simple notion de rentabilité économique. « Nous cherchons à créer de la valeur économique mais aussi à avoir un impact positif sur les territoires où nous sommes implantés », indique Christine Roy. Sur le modèle du site bourguignon, qui accueille à la fois le lieu de production d'Ultéria mais aussi un élevage bio de chèvres et une école Montessori, le site d'Azélan compte s'ouvrir vers l'extérieur au terme des travaux de réfection de ses propres bâtiments.

# La méthanisation en marche

**PROSPECTIVE.** Parmi les pistes de développement d'énergies renouvelables évoquées lors de la Cop 24, la méthanisation et le photovoltaïque se taillent la part du lion, mais restent encore trop méconnus.

S'il y a bien un département où la question environnementale est prise en compte par le milieu agricole, c'est la Dordogne. « Notre fonction nourricière est notre première préoccupation mais nous ne pouvons pas ignorer la question de l'énergie, car nous en consommons évidemment », reconnaît Jean-François Gazard-Maurel, vice-président de la Chambre d'agriculture et partie prenante du développement de la méthanisation.

Le département compte neuf unités de méthanisation et une trentaine de dossiers sont actuellement à l'étude auprès de la Chambre d'agriculture. « Nous nous étions fixés comme objectif d'en ouvrir une par an. Nous y sommes », s'est réjoui Jean-François Gazard-Maurel, lors de la première table ronde de la Cop 24, consacrée aux énergies



La méthanisation ne doit pas être vue « uniquement comme l'atelier supplémentaire d'une exploitation, mais comme une source de dynamisation du milieu rural ». (Ph. archives L. L.)

renouvelables et l'agriculture, avant de concéder que ces projets ne sont pas faciles à mener

à terme, pour plusieurs raisons : « D'abord, tout le monde les valide mais personne n'en veut devant

chez soi. Ensuite, un méthaniseur représente trois à quatre millions d'euros. Investir cette somme n'est pas si simple. »

« La méthanisation n'existe que depuis 20 ans alors que ça fait 150 ans qu'on vit sur le pétrole. Et elle est souvent vue uniquement comme un atelier supplémentaire d'une exploitation. Or, c'est un rouage central du milieu rural », a plaidé Quentin Laurent, conseiller spécialisé en méthanisation à la Chambre d'agriculture.

## Cadrer le photovoltaïque

Autre énergie renouvelable qui a le vent en poupe en agriculture, le photovoltaïque. Avec un bémol : « Il existe sous deux formes : sur toiture et au sol. Pour la première, pas de problème. Pour la seconde, il faut encore poser un cadre, souligne Philippe Brousse, conseiller en transition énergétique à la Chambre

d'agriculture. Les élus agricoles veulent d'abord privilégier d'autres options que d'occuper des terres cultivables. Si c'est le cas, on se retrouve en situation d'agrivoltaïsme et il doit y avoir une symbiose entre la production d'énergie et l'agriculture ; par exemple des panneaux pour protéger des vergers contre l'ensoleillement ou la grêle. »

Toujours attentifs à la préservation du foncier, les mêmes élus attendent une limitation des surfaces dédiées au photovoltaïque et une compensation financière pour les agriculteurs qui céderaient des parcelles.

La question de la géothermie a également été mise sur la table, sans grande conviction, la solution étant séduisante mais les coûts de forage pour les installations, prohibitifs.

Laetiia Lemaire